

« Ces espèces de machines ».
Les esclaves afro-américains dans l'entre-deux éditorial
de l'*Histoire des deux Indes* (1780 et 1820)

Daniel Droixhe
Société wallonne d'étude du 18^e siècle

Dans une communication présentée en juillet 2010 à l'Université de Cambridge, lors du colloque sur « L'*Histoire des deux Indes* de Raynal. L'écriture coloniale, l'échange culturel et le réseau social à l'âge des Lumières », on a abordé quelques-unes des images des « arts premiers » que fournit ce grand ouvrage pré-révolutionnaire. On en considérait les trois premiers états, lesquels ont fourni la matière de l'édition scientifique procurée en 2010, pour les cinq premiers livres, par une équipe internationale sous la direction d'A. Strugnell¹. La *Bibliographie critique de l'abbé Raynal* qu'a donnée Anatole Feugère énumère ces états : « le premier de 1770 à 1774, le second de 1774 à 1780, le troisième à partir de 1780 »². On voudrait étendre ici, à propos d'un des chapitres des considérations portant sur les « arts premiers », l'enquête au quatrième « état » des *Deux Indes*, qui, comme le rappelle également Feugère, date de « 1820, avec l'édition posthume, publiée d'après les manuscrits laissés par Raynal ».

Ces dernières dizaines d'années ont mis en évidence la part prise par Diderot à la rédaction de l'ouvrage. On n'entrera pas dans le détail d'une participation que Feugère résumait quelque peu cavalièrement – au regard de la recherche actuelle – en écrivant que « Diderot a sûrement corrigé la deuxième édition et refondu la troisième ». Le dernier état ne retenait pas moins l'attention du spécialiste. Feugère écrivait, en se référant au célèbre revirement idéologico-politique que claironna Raynal dans la tourmente d'une Révolution qu'il disait n'avoir pas voulu :

L'examen du quatrième éclaire l'histoire d'un cas de conscience douloureux qui a peut-être assombri les dernières années de Raynal, juste rançon d'une gloire usurpée. Les corrections ici lui appartiennent sûrement. Il s'agissait de savoir si le philosophe converti et repentant a voulu faire, comme l'on dit, amende honorable. J'ai cru que, s'il avait eu le ferme propos d'abjurer ses erreurs passées, il n'aurait eu qu'à supprimer ou à changer les nombreux passages censurés par la Sorbonne en 1781. J'ai donc confronté ces passages tirés de la troisième édition avec ceux qui leur correspondent dans la quatrième. Le fait est que la plupart demeurent identiques. Donc, ou la conversion n'existe pas, ou plutôt elle est imparfaite, elle manque d'efficace et n'arrive pas à tuer dans le vieillard assagi, le vieil homme de lettres « toujours jeune et vivant ».

Si la procédure adoptée par Feugère voici près d'un siècle demeure légitime, on peut prendre quelque distance avec la conclusion générale qui s'en dégage en ce qui concerne les considérations dont il va être question. La comparaison à laquelle on va se livrer ne porte que sur un nombre très limité de pages du livre XI, qui annoncent envisager comment améliorer le sort des esclaves américains. L'enquête présentée ici peut seulement faire valoir le fait que le quatrième état des *Deux Indes*, jugé d'un moindre intérêt en raison des corrections apportées par Raynal, n'a pas été pris en compte dans l'édition scientifique parue en 2010.

¹ Centre international d'étude du XVIII^e siècle – Ferney Voltaire, 2010.

² Angoulême : Imprimerie Ouvrière, 1922, p. 4 sv.

La section consacrée au soulagement de la condition d'esclave met en jeu les chants et danses des Noirs. L'édition de 1780 préconisait en faveur de ces « être condamnés à la plus pénible servitude » une mesure de « sage économie » qui est détaillée comme suit³ :

Loin d'aggraver le joug qui les accable, on chercherait à en adoucir, à en dissiper même l'idée, en favorisant un goût naturel qui semble particulier aux nègres.

Leurs organes sont singulièrement sensibles à la puissance de la musique. Leur oreille est si juste, que dans leurs danses, la mesure d'une chanson les fait sauter et retomber cent à la fois, frappant la terre d'un seul coup. (...) Dans leurs travaux, le mouvement de leurs bras ou de leurs pieds est toujours en cadence. Ils ne font rien qu'en chantant, rien sans avoir l'air de danser. La musique chez eux anime le courage, éveille l'indolence. Trois ou quatre paroles qui se répètent alternativement entre le chanteur et les assistants en chœur, forment quelquefois tout le poème. Cinq ou six mesures sont toute l'étendue de la chanson. Ce qui paraît singulier, c'est que le même air, quoiqu'il ne soit qu'une répétition continuelle des mêmes tons, les occupe, les fait travailler ou danser pendant des heures entières (...).

Un penchant si vif pourrait devenir un grand mobile entre des mains habiles. On s'en servirait pour établir des fêtes, des jeux, des prix. Ces amusements économisés avec intelligence, empêcheraient la stupidité si ordinaire dans les esclaves, allégeraient leur travaux, et les préserveraient de ce chagrin dévorant qui les consume et abrège leurs jours.

Dans l'édition de 1820, le livre XI reprend l'idée d'exploiter un « penchant si vif » dans une section xx intitulée cette fois : *Goût excessif des noirs pour le chant, la musique et la danse*⁴. Le texte de 1820 est identique à celui de 1780 à l'exception du dernier paragraphe qu'on vient de citer. Pour ce qui est de la caractérisation de la musique des esclaves américains, les deux passages soulignent de la même manière qu'on aperçoit dans cet art primitif « l'origine de la poésie », telle qu'elle se manifesta « dans tous les âges ». On s'étonne également que l'espèce de mélodie délivrée par les Noirs « n'entraîne pas pour eux, ni même pour les blancs, l'ennui de l'uniformité que devraient causer ces répétitions », grâce « à la chaleur et à l'expression qu'ils mettent dans leurs chants ». Les *Deux Indes* se montrent aussi sensibles à « une sorte de langueur » qu'inspire ceux « qui sont faits pour la tendresse » et que l'auditeur ne peut manquer de trouver « une empreinte de mélancolie » dans les chants « les plus gais ».

La suite du texte de 1820 récrit l'invitation à faire profit d'un « penchant si vif », telle qu'elle se présentait quarante ans plus tôt. On constate d'abord un progrès de l'idée, qui serait entrée en application.

Amis des noirs, travaillons de concert à rendre général l'usage du chant et de la danse qui n'est encore régulièrement établi que dans quelques plantations privilégiées. Si les colonies se refusent à nos vœux, adressons-nous à leurs métropoles. Qu'elles ordonnent que ce genre d'amusement ait lieu tous les jours de repos sur chaque

³ On a utilisé, pour le troisième état, la contrefaçon liégeoise réalisée par Clément Plomteux sous l'adresse de « Genève : Pellet » en 1782 (collection personnelle) : livre XI, xxiii, t. VI, p. 110 sv.

⁴ Nouvelle édition, précédée d'une notice biographique et de considérations sur les écrits de Raynal par M. A. Jay, Paris : A. Costes, 1820-21, tome VI, p. 130. Les T. XI et XII sont constitués par *l'État des colonies et du commerce des Européens dans les deux Indes, depuis 1783 jusqu'en 1821, pour faire suite à l'Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes de Raynal*, par M. Peuchet.

habitation ; que tous les mois les esclaves d'une paroisse se réunissent pour goûter ce plaisir ensemble, et que deux fois l'an, il se fasse un rassemblement beaucoup plus nombreux pour disputer des prix destinés à ceux qui auront montré le plus de talent dans les deux arts. Ecartez du concours les noirs auxquels on aura des reproches de quelque importance à faire ; et soyez assuré que des hommes qui ne pensent point, qui parlent peu, et dont l'âme est pour ainsi dire tout entière aux pieds et aux oreilles, seront mieux contenus dans l'ordre par ces jouissances, que par les punitions qu'on est dans l'usage de leur infliger.

Laissons aux spécialistes de l'histoire des colonies le soin de nous dire quelles « plantations privilégiées » abritaient au début du XIXe siècle ce qu'il faut bien appeler les « origines du blues » ou « du gospel ». On sait, notamment par les travaux de la grande historienne afro-américaine E. Southern, que les premiers témoignages d'activité musicale sur les plantations américaines datent des années 1770⁵. *The Journal of Nicholas Cresswell*, qui date de 1774, « contient certains parmi les plus anciens commentaires dont on dispose sur les musiciens et les danseurs noirs des Etats-Unis »⁶. Plus intéressante pour nous est la relation de Philip Vickers Fithian qui évoque au même moment des « gigs » rassemblant musiciens et danseurs noirs le samedi à cinq heures, avec « toute la classe inférieure du peuple ». N'est-ce pas exactement le modèle du « genre d'amusement » que propose d'organiser le texte des *Deux Indes* pour « mieux tenir dans l'ordre » les esclaves ?

D'autres diront si ce qui se présente comme une activité habituelle dans les colonies britanniques trouvait un correspondant dans les colonies françaises et si un modèle anglais a pu exercer ici une influence, soit sur le rédacteur du passage des *Deux Indes*, en 1780, soit sur la police des plantations de l'Empire et de la Restauration. Pour le reste, nous ne sommes pas historiquement outillés pour apprécier de quelle manière pouvait être lue une dénonciation de l'esclavage lors de l'abolition de l'an II, après son rétablissement sous Napoléon, puis après sa suppression en 1815 dans la ligne du Congrès de Vienne, puisque le troisième « état » de l'ouvrage paraît en 1820.

L'historien des images du Noir sera peut-être davantage intéressé par l'identification d'un type humain – d'une « variété de l'espèce humaine », comme disait Buffon – « dont l'âme est pour ainsi dire tout entière aux pieds et aux oreilles ». On verra dans la communication pour le colloque « Raynal » évoquée plus haut comment la « sensibilité à la musique » apparaît chez les Noirs si intimement chevillée au corps, si mécaniquement déterminée par leur physique et par la matérialité du son, qu'on ne peut dire à la vérité que cette activité relève d'un art ou d'une culture. « Suspendus, pour ainsi dire, à la voix du chanteur, à la corde d'un instrument, une vibration de l'air est l'âme de tous ces corps ; un son les agite, les enlève, et les précipite ». Entre le bruit produit par l'instrument – choc de la percussion ou frottement de la corde – et la peau de celui qui le reçoit, aucune espace ne s'ouvre pour ainsi dire à la recherche d'un élément de beauté. C'est que les Noirs, prononce exactement le texte de 1820, sont « des hommes qui ne pensent point ».

Une telle caractérisation connaît un développement particulier dans les deux pages qui précèdent et qui introduisent le passage sur l'aptitude musicale des Africains, dans l'édition

⁵ *The music of Black Americans. A history*, 1ère éd., 1971; 3ème éd., London-New York: Norton & Comp., p. 44 sv. Je remercie R. Sacré pour le prêt de cet ouvrage.

⁶ *The Journal of Nicholas Cresswell*, éd. S. Thomely, New York: The Dial Press, 1924. L'ouvrage offre la première mention du banjo.

de 1820. Ces pages forment la section xix, intitulée *Mœurs et caractère des noirs de Guinée. Moyen à suivre pour les employer utilement*⁷. Elles contrastent avec celles qui, dans l'édition de 1780, précédaient les considérations sur le développement musical. Aussi convient-il de prendre ici en compte la forme initiale que revêtait cette introduction.

En 1780, un très long passage était consacré à dessiner « la condition du noir dans tout l'Archipel Américain », à laquelle « rien de plus affreux » n'est comparable⁸. La section consacrée à la manière de « rendre l'état des esclaves plus supportable » commençait par un tableau dans le style de la philosophie humanitaire et émancipatrice des Lumières, c'est-à-dire avec l'éloquence fougueuse que Diderot apporte généralement en contribution aux *Deux Indes*. Si l'on veut « réformer » la condition du Noir, il faut d'abord « apprendre à connaître l'homme physique et moral ». Qu'il s'agisse des marchands « qui vont acheter les noirs sur des côtes barbares », des convoyeurs vers l'Amérique ou des colons exploitant « leur industrie », les conceptions qui dirigent les artisans de la traite et qu'ils appliquent sont totalement fausses. Ils prêtent aux esclaves une âme qui est en fait la leur, dans la mesure où elle « ne connaît de ressorts que ceux de la crainte ou de la violence ». Or, « il est de l'intérêt du maître que l'esclave aime à vivre », et dès lors qu'il participe aux bénéfices de l'exploitation produisant sucre ou café. Le milieu colonial devrait y réfléchir.

On sentirait qu'il n'est pas dans la nature, que ceux qui ne recueillent aucun fruit de leurs sueurs, qui n'agissent que par des impulsions étrangères, puissent avoir la même intelligence, la même économie, la même activité, la même force que l'homme qui jouit du produit entier de ses peines, qui ne suit d'autre direction que celle de sa volonté.

Le principe d'intérêt cher à Helvétius conduira donc à favoriser la participation du Noir aux « fruits » de la colonisation, en faisant appel à ce que le texte de 1780 nomme son « intelligence », à côté de la « force » incontestable qu'il met au service de son « activité » et de l'« économie » générale de la plantation.

Le texte de 1820 considère de manière quelque peu différente le matériel humain auquel doit recourir, bon gré, mal gré, l'Europe commerçante d'avant Balzac.

Les Africains, ceux du moins qui sortent de la Guinée, sont très-bornés. Jamais on ne leur voit combiner la fin avec les moyens. Le passé, l'avenir ne sont rien pour eux, et le présent est très-peu de chose. Ce sont des espèces de machines qu'il faut remonter toutes les fois qu'on veut les mettre en mouvement. La nature les eût-elle traités plus favorablement, eussent-ils acquis quelques talents par l'éducation, les travaux auxquels leur servitude les condamne ne seraient pas exécutés avec l'ardeur et l'attention ordinaire aux hommes libres.

Il est vrai que le texte de 1820 oppose ensuite à l'esclavage ce que produirait l'accession à l'état d'homme libre : il reprend les termes employés en 1780 pour décrire la pauvre efficacité d'un travail imposé « par des impulsions étrangères » à « des êtres qui ne doivent recueillir aucun fruit de leurs sueurs », etc. Mais la leçon adressée aux colons s'accompagne aussitôt d'une menace.

⁷ P. 128-30.

⁸ Section xxii. *Misérable condition des esclaves en Amérique*, p. 100 sv.

Si, maîtres trop difficiles, vous exigez que la tâche que vous avez prescrite soit plus parfaitement remplie que l'état de vos agents ne le comporte, vous les verrez tous s'associer pour vous tromper. Partout où la force est trop active, la ruse vient servir de contrepoids. Parcourez le globe, et dans toutes les familles vous verrez une ligue formelle ou tacite entre les domestiques pour tromper le père, la mère et les enfants ; entre les enfants et les domestiques pour tromper le père et la mère ; entre la femme, les domestiques et les enfants, pour tromper le mari ; entre particuliers pour tromper les corps ; entre les corps pour tromper le prince. Telle doit être la conduite de vos esclaves ; mais il ne tient qu'à vous de lui donner un autre cours.

Il ne peut être question de faire entrer en ligne de compte, dans notre commentaire, l'expérience des révoltes d'esclaves qu'avait connues le XVIII^e siècle, en 1712, 1733, 1739, 1741, 1760, etc. On ne s'attardera pas davantage à l'insurrection de Georges Biassou et de Toussaint Louverture à Saint-Domingue, avant la disparition de Raynal en 1796⁹. On se bornera à imaginer les sentiments que pouvaient éveiller les lignes ci-dessus chez les lecteurs français de 1820, qui avaient connu les rebellions de Jean-Jacques Dessalines à Haïti ou de Louis Delgrès à la Guadeloupe, lesquels représentaient bien le « Spartacus noir » que la section xxiv du livre XI des *Deux Indes* appelait finalement de ses vœux, dans l'édition de 1780¹⁰. Le sacrifice dit « de Matouba » ne devait pas alors être sorti des esprits, pas plus qu'il ne l'était en 2002 quand un timbre commémora l'événement¹¹.

Le texte de 1820 cité plus haut annonçait une manière de « donner un autre cours » à la conduite d'Africains enclins, comme y porte la nature humaine, à la tromperie. Ces « penchants » trop communs deviennent des « habitudes » en raison des « premières impressions que reçoivent les Noirs dans le Nouveau-Monde ». « Un hasard malheureux les a-t-il jetés sur une habitation mal ordonnée, ils deviennent paresseux, faux indociles, méchants et voleurs, comme ceux auxquels ils se trouvent associés ». La même édition de 1820 énonçait certains de ces traits de caractère, sous la forme de l'image que l'Européen attribue aux Noirs, dans le discours des partisans de leur exploitation rigoureuse.

*Mais les nègres sont une espèce d'hommes nés pour l'esclavage. Ils sont bornés, fourbes, méchants ; ils conviennent eux-mêmes de la supériorité de notre intelligence, et reconnaissent presque la justice de notre empire.*¹²

Le discours était d'une autre tonalité quarante ans plus tôt. Une réponse de l'ami des Noirs non seulement récusait assez longuement ces imputations en en démontant la mécanique, mais elle retournait contre les colons une violence méritée.

Les nègres sont bornés, parce que l'esclavage brise tous les ressorts de l'âme. Ils sont méchants, pas assez avec vous. Ils sont fourbes, parce qu'on ne doit pas la

⁹ Voir Cl. Fohlen, *Histoire de l'esclavage aux Etats-Unis*, Paris : Perrin, 2007.

¹⁰ P. 138-39.

¹¹ L'esclavage fut rétabli le 20 mai 1802, pendant les affrontements qui opposèrent les troupes insurgées de Delgrès au général Richepance et qui se soldèrent par le suicide collectif de celles-ci. Delgrès, fils d'un blanc créole martiniquais, se disait « libre de couleur ». On se souvient de même, aux U.S.A. de la révolte des esclaves de Richmond, menée par Gabriel Prosser en 1800. Voir le CD *28th & Stonewall* du chanteur et guitariste folk Tim Barry, où "Prosser's Gabriel" rappelle la rébellion (Suburban Home Records, 2010).

¹² P. 130.

vérité à ses tyrans. Ils reconnaissent la supériorité de notre esprit, parce que nous avons perpétué leur ignorance ; la justice de notre empire, parce que nous avons abusé de leur faiblesse. Dans l'impossibilité de maintenir notre supériorité par la force, une criminelle politique s'est rejetée sur la ruse. Vous êtes presque parvenus à leur persuader qu'ils étaient une espèce singulière, née pour l'abjection et la dépendance, pour le travail et le châtement. Vous n'avez rien négligé, pour dégrader ces malheureux, et vous leur reprochez ensuite d'être vils.

Combien seront différents, en 1820, le traitement de l'avilissement des Noirs et, surtout, le cadre utilitaire, très pratique, dans lequel s'inscrit un propos éducatif.

Dans les ateliers où est établie une police sage, douce et suivie, ils trouvent des exemples de résignation, ainsi que de toutes les bonnes qualités que leur état exige ou comporte, et leur esprit d'imitation les porte à se conformer à leurs modèles. Ils s'accoutument peu à peu à ne voir dans un maître humain qu'un tendre père.

Inutile d'insister sur l'esprit animant le régime de « police douce » que la société industrielle en devenir entendra également imposer aux « classes laborieuses et dangereuses » (selon la formule classique de L. Chevalier), pour l'habituer à voir dans le chef d'entreprise ce que les *Deux Indes* appellent ici un « tendre père » ou encore une « espèce de patriarche ». Il appartiendra à celui-ci d'entretenir chez les esclaves, que le texte de 1820 qualifie désormais – on l'aura remarqué – d'*agents*, un « attachement » qui « devient quelquefois une passion » chez ceux qui reçoivent de leurs maîtres quelque « attention » bienveillante.

Après avoir proposé son projet d'amélioration musicale de la condition d'esclave, le texte de 1780 enchaînait directement en évoquant « la conservation des noirs », que d'innocents amusements « préserveraient de ce chagrin dévorant qui les consume et abrège leurs jours ». Se posait dès lors une des questions qui ont le plus agité le débat philosophique, économique et politique au XVIII^e siècle : celle de la population. Les textes de 1780 et de 1820 commencent ici à peu près de la même manière : « Ce ne sont pas les nègres [les noirs, lit-on en 1820] qui refusent de se multiplier dans les chaînes de leur esclavage ». Le texte de 1780 porte l'accent vers « la cruauté de leurs maîtres qui a su rendre inutile le vœu de la nature », dans la mesure où les Africaines en sont réduites à contrarier celui-ci.

Nous exigeons des négresses des travaux si durs, avant et après leur grossesse, que leur fruit n'arrive pas à terme, ou survit peu à l'accouchement. Quelquefois même on voit des mères désespérées par les châtements que la faiblesse de leur état leur occasionne, arracher leurs enfants du berceau pour les étouffer dans leurs bras, et les immoler avec une fureur mêlée de vengeance et de pitié, pour en priver des maîtres barbares.

Le texte de 1820 aborde autrement ce qui devient ici un déficit de natalité¹³. Le refus de nourrir des enfants ou de procréer pourrait s'expliquer chez les Noirs par « la crainte d'être réduits eux-mêmes à la misère, ou de laisser sans pain leur postérité, qui arrête si souvent la population dans nos régions ». Sous entendu : dans des régions où l'homme, même au plus bas de l'échelle sociale, conserve un sens de la responsabilité ou de la dignité attachées à la

¹³ P. 124. Section xviii, *Les îles de l'archipel de l'Amérique manquent de bras pour leur culture. Comment on pourrait accroître la population des esclaves.*

création d'une famille. Mais là n'est pas spécialement ce qui « les tourmente ». D'abord, les Noirs ont trop pris l'habitude de l'assistanat (comme les pauvres et les sans-emploi d'aujourd'hui...). « Ils se reposent pour leurs besoins physiques, pour les besoins physiques de leurs enfants sur la vigilance de leurs maîtres ». Ensuite, ils sont victimes de ce trait que leur attribue toute la littérature des Lumières, sans parler d'un certain discours racial contemporain : ils sont très portés sur le sexe, surtout les femmes. Celles-ci, lit-on dans les *Deux Indes* de 1780, montrent « une ardeur de tempérament qui leur donne le pouvoir d'inspirer et de sentir les plus brûlants transports »¹⁴. « Aussi se vengent-elles, pour ainsi dire, de la dépendance humiliante de leur condition, par les passions désordonnées qu'elles excitent dans leurs maîtres ; et nos courtisanes en Europe n'ont pas mieux que les esclaves négresses, l'art de consumer et de renverser de grandes fortunes ». Buffon avait relié cette sensualité au goût pour la musique: « échauffées » au rythme des instruments, les Sénégalaises montrent par les « postures lascives » et les « gestes indécents » de leurs danses combien elles sont « portées à l'amour »¹⁵. Si les esclaves noirs « ont peu d'enfants », argumentent les *Deux Indes* de 1820 :

c'est leur libertinage précoce et perpétuel qui les met hors d'état d'être longtemps pères ; si la plupart de ceux auxquels ils ont donné le jour périssent rapidement, c'est que des mères dont les inclinations varient sans cesse leur refusent des soins qui entraîneraient quelques sacrifices.

Inutile d'insister : le défaut de capacité familiale, voire de sens maternel, est pour moitié génétique, pour moitié marqué de cet immoralisme que le XIXe siècle va dénoncer chez les « femmes perdues » ou les mères indignes. Pour faire cesser le « désordre » dont souffre la natalité en Amérique, une suggestion : « mariez de bonne heure vos esclaves des deux sexes » et « ils peupleront vos ateliers ». Un avertissement aux colons, aussi : « gardez-vous de troubler une union formée sous vos auspices, en ravissant à l'époux son épouse pour en faire votre concubine ». Suit dans l'édition de 1820, le paragraphe commençant, comme dans celle de 1780, par : « Ceux qui ont cherché les causes d'un goût si ordinaire des Européens pour les Africaines, en ont trouvé la source dans la nature du climat... ». En 1780, ce goût pour les « négresses » était plutôt déclaré « dépravé ».

L'organisation des deux sections xxiv et xvi-xvii, respectivement consacrées à l'esclavage des Noirs, va désormais déterminer les positions générales adoptées par Raynal à l'égard de celui-ci. La situation de passages délivrant un message crucial fait en effet apparaître une substantielle différence. La section xxiv de 1780 se terminait par un célèbre accès d'éloquence de Diderot¹⁶. Celui-ci, « pour renverser l'édifice de l'esclavage », se demandait « à quel tribunal » porter « la cause de l'humanité, que tant d'hommes trahissent de concert ». Il commençait, on s'en souvient, par s'adresser aux plus puissants d'entre eux. « Rois de la terre, vous seuls pouvez faire cette révolution ». « Refusez le sceau de votre autorité au trafic infâme et criminel d'hommes convertis en vils troupeaux, et ce commerce disparaîtra ». L'édition de 1820 reproduisait intégralement la totalité de l'appel aux souverains¹⁷. Elle reprenait aussi, de la même manière, la seconde partie de l'exhortation, où Diderot envisageait l'échec d'un tel appel.

¹⁴ P. 116.

¹⁵ *Histoire naturelle*, III, 1749, *Variétés dans l'espèce humaine*; *Œuvres*, préf. de M. Delon, textes choisis, présentés et annotés par St. Schmitt avec la collabor. de C. Crémère, Paris : Gallimard, 2007, p. 362.

¹⁶ P. 137-39.

¹⁷ P. 108-10.

Que dis-je ? cessons de faire entendre la voix inutile de l'humanité aux peuples et à leurs maîtres : elle n'a peut-être jamais été consultée dans les opérations publiques. Eh bien ! si l'intérêt a seul des droits sur votre âme, nations de l'Europe, écoutez-moi encore. Vos esclaves n'ont besoin ni de votre générosité, ni de vos conseil, pour briser le joug sacrilège qui les opprime.

Que ceux-ci s'inspirent des « deux colonies de nègres fugitifs » qui se sont établies. « Ces éclairs annoncent la foudre... ». On a cité plus haut l'attente, chez les Noirs, d'un « chef assez courageux, pour les conduire à la vengeance et au carnage ». « Où est-il, ce grand homme, que la nature doit à ses enfants vexés, opprimés, tourmentés ? Où est-il ? Il paraîtra, n'en doutons point, il se montrera, il lèvera l'étendard sacré de la liberté ». Il ne fallut pas, en 1780, attendre longtemps avant qu'éclate en août 1791 la célèbre insurrection de Saint-Domingue, qui comptait un demi-million d'esclaves noirs, emmenés par le prêtre vaudou Dutty Boukman, Romaine le Prophète, Jean-François, etc.¹⁸. L'édition de 1820 répétera – sur le mode du futur... - la vision des « champs américains » gorgés « d'un sang qu'ils attendaient depuis si longtemps », couverts des « ossements de tant d'infortunés entassés depuis trois siècles ». Mais elle omettra, comme il se doit, la disparition du *Code noir*.

Les *Deux Indes* de 1780 faisaient précéder ce morceau déclamatoire de considérations plus pratiques sur les modalités à adopter pour affranchir les esclaves. La formulation de celles-ci laisse planer un voile d'incertitude sur le degré d'adhésion accordé aux propositions¹⁹. L'affranchissement des esclaves devrait en principe respecter un calendrier.

Pour atteindre ce but, regardé si généralement comme chimérique, il ne faudrait pas, selon les idées d'un homme éclairé, faire tomber les fers des malheureux qui sont nés dans la servitude, ou qui y ont vieilli. Ces hommes stupides qui n'auraient pas été préparés à un changement d'état, seraient incapables de se conduire eux-mêmes. Leur vie ne serait qu'une indolence habituelle, ou un tissu de crimes. Le grand bienfait de la liberté doit être réservé pour leur postérité...

En bref, les enfants nés dans l'esclavage appartiendraient à un maître « jusqu'à leur vingtième année », ils le serviraient encore cinq ans avec salaire et deviendraient ensuite « indépendants ». La planification prend un tour réaliste qui tend à l'accréditer.

On donnera aux nouveaux citoyens une cabane avec un terrain suffisant pour créer un petit jardin ; et ce sera le fisc qui fera la dépense de cet établissement. Aucun règlement ne privera ces hommes devenus libres de la faculté d'étendre la propriété qui leur aura été gratuitement accordée. Mettre ces entraves injurieuses à leur activité, à leur intelligence, serait vouloir perdre follement le fruit d'une institution louable.

Les lendemains, dans de telles conditions, s'annoncent radieux. « Cet arrangement produirait, selon les apparences, les meilleurs effets ». Une population en « progrès rapides », des mères accordant à la progéniture « les soins les plus tendres », au lieu de « l'étouffer »,

¹⁸ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Portail:Esclavage>;
<http://www.herodote.net/histoire/evenement.php?jour=17910822>; [http://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Fran%C3%A7ois_\(esclave_de_Saint-Domingue\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Fran%C3%A7ois_(esclave_de_Saint-Domingue)); http://fr.wikipedia.org/wiki/Georges_Biassou.

¹⁹ P. 135-37.

des pères vendant enfin « leurs sueurs à qui voudra ou pourra les payer » : voilà qui donnera « une plus grande masse de travail », donc « une plus grande abondance de production aux colonies », et « plus de marchandises à la métropole ».

L'édition de 1820 paraît avoir omis ce plan de colonisation bien comprise et de « commerce équitable », mais elle consacre plusieurs pages à exposer comment « l'affranchissement général des esclaves serait la ruine entière de l'archipel américain » :

les immenses capitaux qui y ont été versés, les nombreuses habitations qui y ont été formées, les riches cultures qui y ont été établies, cette foule de monuments d'activité et d'intelligence que deux siècles de travaux, continués sans interruption, y ont élevés, tout rentrerait dans le néant...

Que deviendrait le « white power » ?

Les noirs sont, dans les îles, dans les proportions de douze à quinze contre un blanc. S'ils étaient affranchis, ils deviendraient partie du corps social ; s'ils en étaient partie, ils en seraient la majorité, ils feraient la loi : s'ils faisaient la loi, ils réduiraient leurs anciens maîtres à l'esclavage, les chasseraient ou les extermineraient.

L'abolition de l'esclavage signifierait « le bouleversement » pour les institutions métropolitaines :

elles perdraient les sommes incalculables qui leur sont dues par le Nouveau-Monde ; elles perdraient leur navigation ; elles perdraient le débouché de leurs arts et de leurs denrées ; elles perdraient leur population devenue oisive ; elles perdraient le tribut que leur paient les peuples consommateurs des productions de l'autre hémisphère.

Des « millions d'hommes, sans travail et sans subsistances », une « détresse égale pour les gouvernements et les citoyens », des « plaies si profondes » que « des siècles d'administration parfaite » ne pourraient cicatriser ! Et que deviendraient les Noirs une fois affranchis ? Ils « seraient plus malheureux que les blancs dont ils auraient secoué le joug ».

On connaît les mœurs qui règnent dans la région dont ils sont sortis ; c'est, depuis l'origine des choses, le théâtre de la superstition, de l'ignorance, de l'inhumanité, du despotisme, de tous les excès épars sur la surface du globe. Dans ce repaire de tigres et de lions, l'homme a toujours été, est encore, et sera vraisemblablement dans les siècles à venir le plus grand ennemi de l'homme.

Il faut bien se résigner à poursuivre la citation.

Comment espérer que des esclaves sortis de cette source impure renonceraient aux usages atroces de leurs pères ? Ne doit-on pas penser qu'ils périront tous dans les horreurs de l'anarchie, ou par la barbarie des imbéciles chefs auxquels ils auront donné droit de vie et de mort sur eux, selon l'usage de leur patrie. Si les peuples nés sous les climats les plus fortunés ont eu besoin de très-longes périodes pour parvenir

à un gouvernement supportable, combien, pour atteindre ce but, il faudra de temps à des sauvages que la nature paraît avoir condamnés à une éternelle enfance.

Voilà qui suffit. C'est un autre Raynal, et c'est une autre *Histoire des deux Indes* que restituent ces lignes, par rapport à ce que donnent à lire les trois premières éditions, et surtout celle de 1780 choisie pour procurer l'édition scientifique, définitive. D'une certaine manière, la conclusion de Feugère à propos du quatrième état est justifiée : « Cette nouvelle édition ne doit pas être considérée comme la simple reproduction d'un ouvrage déjà imprimé, mais bien comme la publication d'un livre achevé dans toutes ses parties, et perfectionné par son auteur »²⁰. Mais on ne peut écrire en même temps que « les variantes sont loin d'avoir l'importance que l'on serait tenté de leur accorder sur la foi des éditeurs ». Si les « retouches » portées par Raynal « sur son exemplaire in-4° de 1780 » ne donnent pas un sentiment de « repentir » en matière proprement « philosophique », elles expriment sur la question de l'esclavage et du colonialisme une conception qui apparaissait plutôt masquée en 1780 par les développements radicaux de Diderot.

Autrement dit, on pourrait écrire que les prévisions de l'abbé sur l'échec du mouvement de libération des Noirs offrent le caractère des prophéties amères d'un homme que l'enthousiasme de Diderot et la gloire avaient électrisé et sans doute aveuglé. Aussi bien ont-elles trouvé, dans le Nouveau Monde auxquelles elles s'appliquaient, le plus cinglant démenti. Raynal n'avait-il pas promis aux fils d'Afro-Américains une *éternelle enfance* ? Et comment imaginer que ce « goût naturel » pour la musique, « qui semble particulier aux nègres », les délivre jamais d'une *enfance de l'art* ? D'une autre manière, les *Deux Indes*, dans le texte de 1820, faisaient preuve d'une particulière sensibilité au cours de l'histoire, au moins d'une manière formelle. Aux hommes d'affaire des temps nouveaux, l'ouvrage suggérait comment assurer l'avenir dans l'hypothèse d'une disparition de l'esclavage proprement dit²¹. Un nouveau modèle d'expansion était suggéré aux habitants de « l'archipel américain ». L'esprit d'entreprise qui s'est développé à la faveur de l'exploitation coloniale donnera sans nul doute à ses agents de quoi fonder « leur puissance sur une autre base », dans cette perspective. Ils sauront imprimer à « leurs capitaux » une « direction convenable ». On pouvait faire confiance au Raynal de 1820 pour prédire une des couleurs générales du futur, comme l'avait fait, pour ainsi dire en sens inverse, celui d'avant 1789.

²⁰ P. 41.

²¹ P. 119.